



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Réunions d'information à destination des propriétaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)**, une information spécifique est destinée aux propriétaires de bâtis **situés en forêt ou à moins de 200 mètres d'une zone boisée ou forestière**.

Afin de vous accompagner dans la compréhension de ces obligations et de répondre à vos éventuelles interrogations, **deux réunions d'information**, organisées conjointement par la **Direction Départementale des Territoires (DDT)** et l'**Office National des Forêts (ONF)**, vous sont proposées :

- **À Neung-sur-Beuvron**

Le Mercredi 7 octobre

de 14h30 à 17h30

Salle de la forge

- **À Selles-Saint-Denis**

Le Mercredi 21 octobre

A 18 heures

Salle des fêtes

Vous êtes invités à participer à la réunion de votre choix en fonction de vos disponibilités.

Ces réunions permettront notamment de vous apporter des informations et des explications sur les obligations de débroussaillement, leur mise en œuvre et les démarches à effectuer.

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie.